



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

20211012013DE

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT DU POLE DE PREVENTION ET SANTE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental du Cantal pour une demande de subvention au titre de l'avenant n°2 du Contrat Cantal Développement 2016/2021 pour le projet d'aménagement du pôle santé et prévention de la Communauté de communes Sumène Artense.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|-----------------|---------------------------------|-----------------|--------------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Financeurs | Montant HT | Taux % |
| Aménagement du pôle santé et prévention intercommunal | 80 000 € | Conseil Départemental du Cantal | 24 000 € | 30% |
| | | Autofinancement | 56 000€ | 70% |
| TOTAL | 80 000 € | TOTAL | 80 000 € | 100 % |

Il s'agit pour le Conseil :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 24 000€, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Mauriac |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012013DE-DE |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De solliciter le Conseil départemental du Cantal à hauteur de 24 000€, soit 30%, au titre de l'avenant n°2 du Fond Cantal Développement 2016-2021
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/10/2021

Affichée ou notifiée le 19/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Mauriac |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012013DE-DE |